

## Des démarches pédagogiques

### LE SYSTÈME COLONIAL : LE CAS DE L'ALGÉRIE

#### Documents

#### Document 1. L'instruction de la population musulmane

L'instruction publique et la population musulmane dans les années 1930. Les chiffres sont donnés en rapport avec la population totale en Algérie. En 1931, la population musulmane représente 84 % de la population totale.

1935	10,5 % des élèves de l'enseignement primaire supérieur
1935	8,3 % des élèves du secondaire
1936	4,16 % des étudiants

D'après Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine* (t. II, 1871-1954), PUF, 1979

#### Document 2. Affiche parue au moment du centenaire de la présence française en Algérie



In SLAMA Alain-Gérard, *La guerre d'Algérie, histoire d'une déchirure*, Gallimard, " Découvertes ", 2000.

### Document 3. Un siècle de présence française en Algérie

Colonie de peuplement, l'Algérie voit s'installer, à partir des années 1870, des centaines de milliers d'émigrants : Français (aux dizaines de milliers de déportés politiques de 1848 et du Second Empire se sont ajoutés les Alsaciens-Lorrains de 1871, et surtout des paysans pauvres de la partie méridionale du sud du Massif central, ou des départements viticoles du Midi et de la Corse, chassés par la crise du phylloxéra), mais aussi Italiens, Espagnols et dans une moindre mesure Maltais. Le nombre d'Européens passe de 245 000 en 1872 à 750 000 en 1914 (...) Désormais, les Européens sont dits "Français d'Algérie".. C'est aussi le cas des 37 000 Juifs d'origines diverses naturalisés par le décret Crémieux du 24 octobre 1870. Quant à la population autochtone, après une régression de 3 000 000 à 2 125 000 entre 1830 et 1872 (conséquence de la guerre de conquête, des famines, des épidémies et de la déstructuration de la société rurale), elle connaît ensuite une forte croissance. Grâce à l'œuvre sanitaire de la colonisation, la mortalité a été réduite sans que la natalité diminue (...). L'immigration européenne s'est accompagnée d'une politique volontariste de colonisation agricole. Par diverses procédures de spoliation, entre 1830 et 1954, les musulmans ont perdu 7,7 millions d'hectares de terres (soit 40 %), partagées entre l'État, les particuliers et des sociétés capitalistes (...). Les populations musulmanes ont été repoussées sur les terres les moins favorables à l'agriculture et à l'élevage, alors même que la croissance démographique augmentait les besoins alimentaires. Ainsi, entre 1880 et 1950, la production céréalière baisse de 20 %, alors que la population musulmane est multipliée par trois. Dans le même temps, le cheptel est réduit de moitié, les terres de parcours étant désormais interdites.

Article extrait des *Collections de l'Histoire*, n°15, mars 2002

### Document 4. Maurice Viollette, gouverneur général de l'Algérie de 1925 à 1927 et ministre du Front populaire, dépose un projet de loi (décembre 1936). Il expose ici ses arguments.

# M. VIOLETTE EXPLIQUE SON PROJET

## LA FRANCE DOIT RECONNAITRE LE DROIT DE VOTE AUX INDIGÈNES D'ALGÉRIE

LE BUT DU GOUVERNEMENT EST D'ACCORDER A UNE ÉLITE RESTREINTE UNE RÉCOMPENSE AMPLEMENT MÉRITÉE

par **Maurice Viollette**  
Ministre d'État  
Ancien gouverneur général de l'Algérie



**St. Georges Le Beau**  
actuel gouverneur général de l'Algérie

**Pourquoi les indigènes ne veulent pas renoncer à leur statut personnel**

... (Text of the article follows, partially obscured by the image and layout) ...

**Voici les chiffres**

... (Text of the article follows, partially obscured by the image and layout) ...

(...) A la vérité, les colons ont exprimé des idées bien inquiétantes : elles valent l'attention de tous les hommes de bonne foi et de tous les bons Français. "Nous avons, disent-ils en gros, la souveraineté en Algérie ; nous ne voulons pas la partager, nous voulons la conserver pour nous seuls. Des concessions ont du être consenties au Sénégal, parce que les Européens sont peu nombreux dans cette colonie. Mais, par contre, en Algérie, où nous sommes 800 000, nous sommes en nombre suffisant pour n'accepter personne à côté de nous."

Le problème est très bien posé, il y a une catégorie ethnique qui ne veut pas avoir à discuter avec d'autres le pouvoir que le fait de la colonisation lui a remis. Donc, il est bien entendu que, quel que soit le nombre des indigènes, sept millions, dix millions, quinze millions, ils resteront éternellement, et comme par le décret de je ne sais quelle divinité raciale, les sujets des 800 000 Européens devenus 2 millions ou 1 200 000.

Je dis clairement que je considère un tel langage comme absolument fou.

D'abord, comment prétendre tenir sous la loi formidable du nombre ? Comment espérer continuer à rabaisser ces générations qui, d'année en année se grossissent de plus d'intellectuels, de grands industriels, de grands commerçants, d'ouvriers conscients, d'élus qui considèrent que le devoir qu'impose le mandat est supérieur à l'obéissance qu'ils doivent à l'administrateur de la commune mixte ?

Cela me rappelle qu'il a été un temps en France où la noblesse manifestait le même dédain pour le Tiers-état, et il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici la célèbre apostrophe de Sieyès : "Qu'est-ce que le Tiers-état ? Tout ! - Qu'a-t-il été jusqu'ici ? Rien. - Que demande-t-il ? A devenir quelque chose."

Est-ce à dire qu'on veut installer le problème des minorités en Algérie ? (...) Faudra-t-il donc que les indigènes fassent valoir à la SDN qu'ils restent une minorité méconnue dans un pays où ils sont une formidable majorité (...)

Encore, si ces 800 000 Européens pouvaient se flatter, suivant la formule ironique de Jaurès, de se sentir tous dépositaires de l'étendard de Jeanne d'Arc. Mais ils viennent, par naturalisation, pour une part considérable, de tous les points de l'horizon méditerranéen : ils sont Français depuis hier ou avant-hier, et, si nous avons le devoir de leur faire confiance parce qu'ils le méritent, nous avons en retour, le droit de leur demander de ne pas s'animer d'un tel zèle qu'ils prétendent, eux aussi, avoir un droit acquis à maintenir comme "sujets" ceux que les armes françaises ont conquis de 1832 à 1871, sans que ni eux ni leurs ancêtres n'y soient pour rien.

Sans doute, on pose l'objection : "Pourquoi donc les indigènes ne se font-ils pas naturaliser suivant la loi de 1919, puisqu'ils tiennent tellement à être Français ?"

Réplique : "C'est entendu, ils sont Français, mais pourquoi, pour le devenir absolument, n'abdiquent-ils pas leur statut personnel (...) ?" Subordonner pour des croyants catholiques ou musulmans le droit de vote à une répudiation des textes sacrés, ce n'est pas seulement une abdication qu'on leur demande, mais une abjuration. Et voilà pourquoi les naturalisations, (...) ne dépassent pas 250 à 300 par an.

Extrait de *Paris-Soir*, 7 mars 1937 (manchette et article)

### Document 5. Article de Ferhat Abbas, musulman de Sétif. Elu local, il dirige le mouvement des Jeunes Algériens.

Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste et je n'en rougirais pas comme d'un crime. Les hommes morts pour l'idéal patriotique sont journellement honorés et respectés. Ma vie ne vaut pas plus que la leur. Et cependant je ne mourrai pas pour la patrie algérienne parce que cette patrie n'existe pas. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les vivants et les morts ; j'ai visité les cimetières. Personne ne m'en a parlé. Nous avons écarté une fois pour toutes les nuées et les chimères pour lier définitivement notre avenir à celui de l'œuvre française dans ce pays.

*L'Entente* le 23 février 1936 (in manuel Bordas 1ère histoire, 1997 et DROZ Bernard et LEVER Evelyne, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Seuil "Points", 1982).

### Document 6 : Extrait des *Lettres de mon moulin*, d'Alphonse Daudet (1887).

Je restai un moment à regarder cette plantation merveilleuse, où tous les arbres du monde se trouvaient réunis, donnant chacun dans leur saison leurs fleurs et leurs fruits dépaysés. Entre les champs de blé et les massifs de chênes-lièges, un cours d'eau luisait, rafraichissant à voir par cette matinée étouffante ; et tout en admirant le luxe et l'ordre de ces choses, cette belle ferme avec ses arcades moresques, ses terrasses toutes blanches d'aube, les écuries et les hangars groupés autour, je songeais qu'il y a vingt ans, quand ces braves gens étaient venus s'installer dans ce vallon du Sahel, ils n'avaient trouvé qu'une méchante baraque de cantonnier, une terre inculte hérissée de palmiers nains et de lentisques. Tout à créer, tout à construire. A chaque instant des révoltes d'Arabes. Il fallait laisser la charrue pour faire le coup de feu. Ensuite les maladies, les ophtalmies, les fièvres, les récoltes manquées, les tâtonnements de l'inexpérience, la lutte avec une administration bornée, toujours flottante. Que d'efforts ! Que de fatigues ! Quelle surveillance incessante !

Encore maintenant, malgré les mauvais temps finis et la fortune si chèrement gagnée, tous deux, l'homme et la femme, étaient les premiers levés à la ferme. A cette heure matinale je les entendais aller et venir dans les grandes cuisines du rez-de-chaussée, surveillant le café des travailleurs. Bientôt une cloche sonna, et au bout d'un moment les ouvriers défilèrent sur la route. Des vignerons de Bourgogne ; des laborieux kabyles en guenilles, coiffés d'une chéchia rouge ; des terrassiers mahonnais (1), les jambes nues ; des Maltais ; des Lucquois (2) ; tout un peuple disparate, difficile à conduire. A chacun d'eux le fermier, devant la porte, distribuait sa tâche de la journée d'une voix brève, un peu rude. Quand il eut fini, le brave homme leva la tête, scruta le ciel d'un air inquiet puis, m'apercevant à la fenêtre

- Mauvais temps pour la culture, me dit-il... voilà le sirocco.

(1)- relatif à Mahon, ville d'Espagne.

(2)- relatif à Lucques, ville d'Italie.

DAUDET Alphonse, *Les lettres de mon moulin*, le Livre de poche, 1993.

## Document 7.

### Extrait du programme politique de l'"Étoile Nord-africaine" défini à Paris en 1933

- 1) L'indépendance totale de l'Algérie
- 2) Le retrait total des troupes d'occupation
- 3) Constitution d'une armée nationale ; Gouvernement national révolutionnaire

- 1) Une assemblée constituante élue au suffrage universel.
- 2) Le suffrage universel à tous les degrés et l'éligibilité dans toutes les assemblées pour tous les habitants de l'Algérie.
- 3) La langue arabe sera considérée comme langue officielle.
- 4) La remise en toute propriété à l'État algérien des banques, des mines, des chemins de fer, des ports et des services publics accaparés par les conquérants.
- 5) La confiscation des grandes propriétés accaparées par les féodaux alliés des conquérants, les colons et les sociétés financières et la remise de la terre confisquée aux paysans. Le respect de la moyenne et petite propriété. Le retour à l'État algérien des terres et forêts accaparées par l'État français.
- 6) L'instruction gratuite, obligatoire à tous les degrés en langue arabe.
- 7) La reconnaissance par l'État algérien du droit syndical, de coalition et de grève, l'élaboration par lui de lois sociales.
- 8) Aide immédiate aux fellahs par l'affectation à l'agriculture de crédits sans intérêts pour l'achat de machines, de semences et d'engrais ; organisation de l'irrigation et amélioration des voies de communication (...)

Programme défini par l'Assemblée générale de l' "Étoile Nord-Africaine" tenue à Paris le 28 mai 1933.

### Extrait d'une déclaration de Ben Bâdis d'avril 1936 (c'est l'un des premiers théoriciens de la nation algérienne, il revendique l'islam comme religion d'État).

Nous avons cherché à travers les pages de l'histoire et dans le présent. Et nous nous sommes rendu compte que la nation algérienne s'est formée et qu'elle existe, comme se sont formées et existent toutes les nations de la terre. Cette nation a son histoire, illustrée d'innombrables hauts faits ; elle a son unité religieuse et linguistique, elle a sa culture propre, ses traditions, ses mœurs, avec ce qu'elles comportent de bon ou de mauvais comme il en est de toutes les autres nations.

Nous disons ensuite que cette nation algérienne musulmane n'est pas la France ; il n'est pas possible qu'elle soit la France. Elle ne veut pas devenir la France, et même si elle le désirait, elle ne le pourrait pas. Bien au contraire une nation totalement éloignée de la France, par sa langue, par ses mœurs, par ses origines ethniques, par sa religion. Elle ne veut point d'assimilation.

Ben Bâdis

*L'Histoire*, n° 140, janvier 1991, "Le temps de l'Algérie française"

## Document 8. L'Algérie dans l'économie française.

### Les investissements français en Afrique du Nord

Millions de francs-or		% des investissements extérieurs français	
1914	1940	1914	1940
3 916	10 000	7,8	25

### Part de l'Algérie dans le commerce extérieur français (en %)

	Export	Import
1913	8,03	3,93
1925	6,4	3,88
1930	10,7	11
1935	16,7	9

d'après d'ALMEIDA-TOPOR Hélène et LAKROUM Monique, *L'Europe et l'Afrique, un siècle de présence économique*, Armand Colin, 1994.

## Documents complémentaires

### L'Algérie est-elle condamnée ?

Il n'est guère de colon qui frapperait un indigène. Sans doute on pourra toujours signaler des cas exceptionnels, mais en bonne justice on ne peut pas en faire état [...] Il faut aller plus loin, il n'est pas rare que le colon manifeste souvent de la sympathie et même de l'amitié vis-à-vis d'indigènes déterminés. La femme du colon s'emploie souvent à des oeuvres de bonté pour ses indigènes et parfois y dépense un véritable héroïsme.

Mais la défiance à l'égard de la race indigène ne diminue pas et beaucoup de ceux qui loyalement et sincèrement acceptent les individus restent pleins d'hésitation et parfois d'hostilité sourde à l'égard de la collectivité. Les grands colons français d'Algérie dans leur ensemble - et sauf exception - ont pu faire l'entente cordiale et sincèrement cordiale avec des individus, mais il n'y a pas de leur part de désarmement moral à l'égard du Musulman et de l'Arabe [...] Quelques colons ne peuvent comprendre que l'indigène n'accepte pas leurs volontés et quelquefois leurs caprices comme autant de manifestations de la volonté de la France et ils en profitent pour dresser le réquisitoire contre l'indigène. Il y a mieux à faire qu'à s'indigner de l'état d'esprit de ces colons et il faut plutôt essayer de les persuader du danger et de l'injustice de leur jugement [...] Je redoute que la légitime fierté des résultats leur ait installé dans l'esprit à la façon d'un dogme que l'Algérie dans l'avenir ne pourra continuer à être que par eux et pour eux ; s'il en était ainsi, et si la métropole n'intervenait pas pour imposer un point de vue plus juste et plus humain, l'Algérie serait condamnée.

VIOLLETTE Maurice, *L'Algérie vivra-t-elle ?* PUF, 1931.

### L'administration coloniale britannique vue par Albert Demangeon

Dans l'empire indien, en face de 315 millions d'indigènes, il n'y a que 120 000 Britanniques : 1 Européen contre 2 500 Indiens. [...] "Non seulement il n'y a pas de race blanche, dans l'Inde, pas de colonie blanche, mais il n'y a aucun homme blanc qui se propose d'y rester... Aucun dirigeant ne demeure là pour aider et conseiller son successeur. Aucun soldat blanc ne fonde une famille. Aucun homme blanc qui fait fortune ne construit une maison ni achète un domaine pour ses descendants [...] Aucun homme blanc ne prend racine dans l'Inde, et le nombre même de ceux qui y séjournent est, parmi ces masses, imperceptible." Aussi le pouvoir britannique n'a qu'une prise assez lâche et superficielle sur la société indienne. Il ne dispose pas d'un assez grand nombre d'Européens pour établir, entre lui et les indigènes un contact direct et profond ; le contact s'accomplit indirectement par l'intermédiaire d'organes indigènes.

On compte dans l'Inde près de deux millions et demi de kilomètres carrés plus de 70 millions d'habitants qui échappent à l'action immédiate de la Grande-Bretagne : ce sont les États indigènes, "l'Inde des princes", où les souverains indiens conservent leurs fonctions sous le contrôle d'un haut fonctionnaire britannique ; sur ces territoires l'autorité britannique dépend surtout du loyalisme des princes [...]

Quant aux provinces qui dépendent directement du gouvernement impérial, il eût été impossible de les pourvoir de l'armée de fonctionnaires britanniques nécessaire pour les emplois subalternes. [...] Aussi la masse des fonctionnaires de l'Inde est indigène ; on en dénombre 2 650 000 dans l'administration, 1 730 000 dans la police ; on pourrait y ajouter les 5 millions qui sont employés dans les chemins de fer, les postes, les télégraphes et les téléphones. Il ne reste plus qu'une dizaine de milliers d'Anglais occupant les plus hautes fonctions et les mieux rétribuées : faibles cadres pour cette armée immense !

La véritable unité administrative de l'Inde, la dernière qui comporte un chef européen, est le district : or, on ne compte dans toute l'Inde britannique que 267 districts ; certains renferment plus d'un million d'habitants. Ces fonctionnaires la plupart remarquables, sont trop loin du peuple ; ils ne peuvent assurer partout les bienfaits d'une présence réelle. Le peuple ne voit et ne juge le régime britannique qu'à travers une nuée d'agents inférieurs qui le lui masquent et qui souvent le lui font hair.

DEMANGEON Albert, *L'Empire britannique, Étude de géographie coloniale*, Armand Colin, 1923, in *La Documentation photographique "La colonisation européenne"*, MICHEL Marc, n°7042, 1997.